
YEŞİM NAZLAR :

[...] Au micro. Nous allons commencer. Nous allons lancer l'enregistrement. Je vais demander aux opérateurs d'enregistrer aussi de leur côté.

Bonjour à tous. Bonsoir. Bienvenue à ce cinquième séminaire Web d'At-Large sur le thème « Explorer l'intérêt public dans le cadre de la mission d'ICANN ». Aujourd'hui, nous sommes mercredi 14 juin 2017, de 13 heures à 14 h 30. Nous n'allons pas faire l'appel puisqu'il s'agit d'un séminaire Web, mais je demanderai à tous les participants qui utilisent le téléphone et ceux qui utilisent leur ordinateur d'éteindre leur micro lorsqu'ils ne parlent pas.

Lorsque vous prenez la parole, n'oubliez pas de donner votre nom pour la transcription et pour les interprètes, pour que l'on puisse vous identifier sur les différents canaux.

Nous avons une interprétation en anglais, et en espagnol, et en français. Merci de votre participation. Et je donne maintenant la parole à Tijani Ben Jemaa, le président du groupe de travail de formation des capacités.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Yeşim. Bonjour à tous. Comme Yeşim l'a dit, c'est le cinquième séminaire Web de cette année 2017, de renforcement des capacités. Aujourd'hui, nous allons parler de l'intérêt public et nous avons deux orateurs. Le premier appartient au personnel de l'ICANN, c'est Ergys Ramaj, et appartient à un des départements d'ICANN. Je ne

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier, mais pas comme registre faisant autorité.

sais pas lequel. Je sais qu'il est responsable d'un département. Il a un rôle important dans l'un de ces départements. Et donc il travaille beaucoup dans le domaine de l'intérêt public au sein d'ICANN. Et nous avons donc un groupe de travail sur l'intérêt public. Et pour ce groupe de travail, nous travaillons avec Wolf Ludwig qui sera notre deuxième intervenant pour cette téléconférence. Voilà.

Je pense que ces deux orateurs sont les deux personnes les plus indiquées pour parler de ce thème-là. Avant de leur donner la parole, je vais demander au personnel de s'occuper de la partie des présentations de cet appel, de ce séminaire.

YEŞİM NAZLAR :

Merci beaucoup, Tijani. Nous allons voir un petit peu comment on va coordonner cette présentation. Ici, nous avons sur l'écran une diapo qui vous indique comment nous allons travailler. Vous aurez la possibilité de poser des questions pendant ce séminaire. Si vous avez des questions, nous vous encourageons à les écrire en bas à gauche de votre écran. Elles seront posées directement aux intervenants.

Nous avons aussi une section de quiz qui va se trouver sur la droite de votre écran Adobe Connect. Et donc, une fois que la présentation sera terminée, nous vous demanderons de répondre à ces questions du quiz. Et ensuite, nous ferons une petite enquête concernant votre expérience et votre opinion sur ce séminaire. Et à ce moment-là, nous vous demanderons de répondre à certaines de ces questions.

Merci beaucoup. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Yeşim. Je voudrais maintenant vous dire qu'Ergys est le directeur et le responsable du département de responsabilité publique à ICANN. Donc nous lui donnons la parole. Ergys, vous avez la parole. Ergys, est-ce que vous nous entendez ?

ERGYS RAMAJ : Est-ce que vous m'entendez ?

INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Allez-y. On vous entend.

ERGYS RAMAJ : Merci beaucoup. Je suis ravi de pouvoir participer à cette téléconférence et je répondrai aux questions s'il y en a après ma présentation. Bien. Donc je pensais qu'il était important de commencer par un peu de contexte. Lorsqu'on parle d'intérêt public, de quoi on parle ?

Donc la première idée, ça serait d'en parler, de présenter un petit peu cela. Il y a eu différentes discussions qui ont pris place au sein de l'ICANN. Et si vous avez des questions à poser sur ce thème, j'y répondrai donc à la fin de ma présentation.

Prochaine diapo. Donc quand on parle d'intérêt public, de quoi on parle. Il y a plusieurs réponses. C'est un concept. Et il est compliqué. Donc je vais essayer d'aborder ce concept de manière simple. Voyez ici quelques exemples d'une perspective non ICANN. Et vous pouvez imaginer que l'application de ce concept varie selon les régions. Donc ici, lorsque des gens entendent la phrase « Cela appartient à l'intérêt public », la

première réaction qu'on a c'est que c'est quelque chose de positif, de bon qui répond à notre intérêt à tous. Donc l'intérêt public est quelque chose qui est bon pour le public. Et l'intérêt public c'est ce qui concerne l'intérêt des individus.

Mais la question clé est qui est ce public. Souvent, on a du mal à identifier ce public. Des fois, on parle des parties prenantes concernées par certaines décisions. D'autrefois, quand on parle de l'Internet, on parle des ressources partagées et cela affecte presque tout le monde. Donc c'est un concept relatif et il peut signifier selon le contexte beaucoup de choses.

Donc ce que l'on peut considérer l'intérêt public dans un contexte peut-être différent dans un autre contexte. Par exemple, c'est un groupe spécial dans une industrie spéciale qui va essayer d'appliquer des taxes spéciales, ce qui peut être considéré comme l'intérêt public ici serait l'intérêt du consommateur. Donc on peut chercher à atteindre un objectif très précis dans un cadre précis. D'autres fois, on essaie de protéger le bien général pour tout le monde. Donc vous voyez que l'intérêt public représente certains principes, certaines valeurs, certains objectifs en fonction des groupes. Dans certaines parties du monde, le gouvernement joue un rôle important pour promouvoir et protéger l'intérêt public. C'est une raison importante de fournir des services pour les citoyens et cela va de l'éducation à l'emploi, à différents services sociaux. Donc tout cela rentre dans le cadre de l'intérêt public. La protection des droits des citoyens.

Mais lorsqu'on y réfléchit dans le monde commercial, dans un marché ouvert et compétitif pour un produit donné, à ce moment-là, on a une autre approche de l'intérêt public.

Prochaine diapo s'il vous plaît.

Donc beaucoup pensent que le contexte est un contexte compliqué. Et certains demandent que l'on ait une notion qui nous indique, qu'on puisse savoir ce qui appartient au ce qui n'appartient pas à l'intérêt public. Qu'on puisse savoir. Il y a différentes choses qui dépendent de cette approche. Mais je vais essayer de définir cela un petit peu. Cela dépend du contexte.

Est-ce que cela peut être opérationnalisé ? Comment est considéré ce concept et l'analyser. Donc d'abord il faut se demander à ce qu'il y a un processus. S'il y a un processus, ça veut dire qu'il y a un début et une fin. Et si ce n'est pas le cas, c'est quelque chose qui doit être considéré comme un principe formel. Un point important dans cet exercice est de pouvoir anticiper ce que certains appellent la tension qui existe entre mon intérêt, votre intérêt et l'intérêt des autres. L'intérêt qu'on partage. Donc, comment reconnaître cela.

Et bien sûr qui détermine ce qui appartient à l'intérêt public. L'idée est que l'on n'a pas à une définition stricte. Parce que beaucoup ne sont pas d'accord avec cela. Donc on a un concept qui change en fonction de la situation. Et il y a des aspects qui nous permettent des fois d'agir en fonction de ce concept. Cela m'amène au prochain point et c'est le concept de l'intérêt public au sein de l'ICANN.

Comme vous le savez, l'ICANN est une organisation mondiale. Lorsqu'on parle de l'intérêt public au sein de l'ICANN, on parle de l'intérêt des parties prenantes ; l'organisation qui est coordonnée partage une ressource importante. Et cette ressource n'appartient pas à un état particulier ou à un groupe particulier. Et nous, notre objectif est de s'assurer que la sécurité, la stabilité et l'interopérabilité de l'Internet fonctionnent et soient conservées.

Donc si vous regardez l'article que vous voyez ici sur cette diapo, et qui a été adopté en octobre 2016, vous constatez la constitution, l'article de constitution. Vous constatez que c'est très clair. Promouvoir l'intérêt public mondial dans la stabilité opérationnelle d'Internet.

Donc il y a aussi une question, une notion liée au contexte qui peut être trouvée dans ce document qu'on voit sur la diapositive ici. Mais en général, ce qui constitue l'intérêt public au sein d'ICANN est déterminé par l'activité multipartite, par l'ascendance multipartite. Et vous, vous appartenez à tout cela. Et ce sont les discussions qui ont lieu au sein de l'ICANN en général.

Prochaine diapo ?

Donc voilà quelques exemples sur la façon dont l'ICANN promeut l'intérêt public et protège l'intérêt public. Un autre document clé qui a été développé au cours d'une session, au cours d'une séance de l'ICANN. Il faut regarder ce plan, le concept de l'intérêt public est clair. Créer une confiance pour servir l'intérêt public. Et tout cela se fait selon une prise de décision du bas vers le haut pour encourager cet intérêt public et pour le protéger. Et on a différents exemples ici. Et cela

concerne l'intérêt public. Et pour améliorer son fonctionnement, ICANN doit promouvoir ce concept d'intérêt public en général.

Je voudrais mettre l'accent sur le dernier point qui est sur cette diapo. Le développement et la mise en œuvre d'un cadre d'intérêt public mondial qui dépend, qui est lié à la mission de l'ICANN. C'est ce que la communauté essaye de faire.

Et si vous vous souvenez de la première diapo, nous avons essayé de déterminer ce qui constituait l'intérêt public et cela ne peut être fait que par la communauté des parties prenantes, selon un processus du bas vers le haut.

Prochaine diapo ? Bien.

Alors, comment s'est passé tout cela ? Quand est-ce que la conversation a-t-elle commencé ? Quand est-ce qu'il y a eu une approche plus structurée ? Certains d'entre vous se souviennent du panel de stratégie. Un de ces panels était le cadre de responsabilité, et il comprenait une définition de l'intérêt public que j'ai partagé avec vous sur cette diapo. Les fonctions IANA ont été annoncées à l'époque et ont été donc confiées à l'ICANN par la NTIA. Et notre objectif était de définir la transition des fonctions IANA.

Donc en mars 2016, lorsque la proposition de transition était soumise à la communauté, on voulait avancer. Il y a eu plusieurs séances qui abordaient le thème de l'intérêt public à cette époque-là. Il y avait trois choses ici qui étaient importantes. Comment était compris ce concept ? Comment il était appliqué dans les différentes régions ? Est-ce qu'on pouvait avoir une compréhension partagée de ce qu'est ce concept ?

Voilà les trois points sur lesquels sur lesquelles nous nous sommes penchés pour voir comment ce concept pouvait être opérationnalisé.

Il y a eu plusieurs ressources qui ont été créées pour commencer à travailler dans ce domaine, sur ce thème. Il y a eu beaucoup de recherches qui ont été faites par le personnel. On a créé aussi une liste de diffusion et une page wiki pour discuter de ces thèmes, et voilà les définitions proposées par le panel qui a travaillé sur l'intérêt public.

Et sa définition est la suivante : « S'assurer que l'Internet continu d'être stable, inclusif et accessible, partout dans le monde, afin que tous puissent bénéficier des avantages d'un Internet public est ouvert ; en s'attaquant à sa responsabilité publique, l'ICANN doit créer une confiance dans l'Internet et son écosystème de gouvernance ». Comme vous le voyez, c'est une définition de haut niveau.

Prochaine diapo.

Donc les conversations se sont focalisées dans le passé, dans l'année dernière et auparavant, sur ces points-là que vous voyez sur notre écran. Je vous donnerai un petit peu de contexte pour que vous compreniez mieux. D'abord, la définition. Est-ce qu'il fallait au sein de l'ICANN avoir une définition de l'intérêt public, de ce qu'était l'intérêt public ?

Il y a eu deux tendances ici. Il y avait certains qui pensait qu'il fallait y avoir quelque chose de très structuré qui servirait de référence, que c'était très important pour que les gens puissent comprendre cela d'une façon précise et d'autres disaient que la définition n'était pas nécessaire puisque l'intérêt public dépend du contexte, et que si on appliquait une

définition très stricte, elle pouvait ne pas être liée au problème qu'il fallait régler.

Deuxième point. Comment ce concept était-il compris et appliqué dans différents contextes ? Et nous avons exploré l'expérience européenne et l'expérience indienne jusqu'à maintenant. Et Wolf va nous parler probablement de cela lorsqu'il va prendre la parole. Et il y a d'autres régions du monde qui doivent être analysées bien sûr aussi.

Notre objectif est de comprendre où est-ce qu'ils sont concernant les différents cadres décisionnels de l'intérêt public et où est-ce qu'il est mieux compris, opérationnalisé et partagé par toutes les différentes communautés dans les différentes régions du monde.

Ensuite, troisième point, est la notion selon laquelle tout ICANN doit être basé sur l'intérêt public. Donc, développer des meilleures pratiques dans le système multipartite et améliorer la diversité et la participation des parties prenantes. Si vous permettez aux individus de tous les domaines de participer, vous allez être sûrs d'avoir une participation diversifiée, ce qui va aller en faveur de l'intérêt public puisque tout le monde va participer à la prise de décision.

Ensuite, bien sûr, la sécurité, la stabilité, la résilience du DNS ou de la diversité est un élément clé de l'intérêt public. Cela intègre tous les intérêts spéciaux. [Inaudible] représente donc l'intérêt public. C'est cela l'intérêt public. Mais l'intérêt public est un concept [inaudible] qui a besoin d'un processus qui s'adapte et qui ne soit pas une définition fixe.

La communauté est partie d'une définition fixe et ensuite elle a, petit à petit, décidé d'avoir quelque chose d'adaptable.

Et le dernier point que je voulais souligner ici, dans ma présentation, était une observation, une remarque qui a été faite il y a quelques réunions de cela par un membre de la communauté qui a aidé que l'intérêt public parce que concept dans le contexte de l'ICANN est conçu pour s'exécuter automatiquement dans les nouveaux statuts constitutifs ; s'exécuter de lui-même.

Donc si ce processus multipartite est ascendant, est suivi du bas vers le haut, est suivi avec toutes les parties prenantes de l'ICANN, le résultat final, et si ce résultat final est soutenu par consensus, à ce moment-là, l'intérêt public mondial de l'ICANN sera vraiment servi, sera vraiment respecté.

Cette définition a été bien reçue par beaucoup de membres de la communauté. Donc je voulais en discuter avec vous parce que je pense que c'est un concept très intéressant qui se rapporte à ce que j'avais dit auparavant lorsque j'avais dit que tout ce que faisait ICANN devait être dans l'intérêt public et que ce modèle multipartite, et ses processus multipartites, est ascendant répondent à l'intérêt public partant du concept que toutes les visions différentes sont incluses dans cette prise de décision et que ces décisions sont prises en commun.

Prochaine diapo.

Donc voilà. C'est ma dernière diapo. Est-ce que je voulais souligner ici c'est de nouveau où est-ce que nous en sommes et les discussions qui ont lieu actuellement au sein du groupe de travail, au sein d'At-Large concernant l'intérêt public. Tous ensemble, avec la communauté, avec le personnel, nous essayons d'identifier une manière de faire participer

d'avantage de gens à cette discussion et de nous assurer que la participation de la communauté existe.

Nous avons discuté lors de la dernière réunion de Copenhague. Et nous avons discuté de la création possible de ce que nous appellerions une structure plus large et plus informelle pour guider les travaux publics futurs, pardon, et notre idée serait de joindre d'autres groupes.

Je m'excuse. J'ai presque fini. J'entends que ma partie est terminée. Donc j'ai fini.

TIJANI BEN JEMAA : [Inaudible] continuer avec votre présentation.

ERGYS RAMAJ : Très bien, d'accord. Merci.

Donc en fait, nous allons ouvrir le groupe de travail d'At-Large à d'autres groupes. On a pensé à commencer par le GAC, vu le rôle des gouvernements nationaux pour l'encouragement de l'intérêt public. Et ce processus commencera probablement dans les prochaines semaines ou les prochains mois. Pourtant, il faut savoir que ces initiatives sont dirigées par la communauté. Et moi-même et d'autres membres du personnel sommes ici pour soutenir votre travail, pour faciliter le travail que vous faites, pour vous fournir avec les ressources dont vous avez besoin pour pouvoir accomplir votre rôle. Mais en définitive, il s'agit d'un projet ou d'un processus qui appartient à la communauté et que si la communauté sent qu'il y a des sujets qui méritent davantage

d'attention, on sera là bien sûr pour soutenir vos initiatives et vos efforts.

De même, cela avance lentement en raison du fait qu'il y a eu beaucoup de travail lié à la transition. Donc il y a eu beaucoup de groupes de travail ou de sous-groupes de travail qui se sont penchés sur les questions liées à la transition. Cela a beaucoup occupé la communauté.

Depuis mon point de vue personnel, je dirais que l'importance de ce sujet personnel, de ce sujet spécifique, sera que la communauté se penche plutôt sur une meilleure compréhension commune et partagée de l'ICANN, potentiellement sur le fait de savoir comment on pourrait opérationnaliser tout cela. Il faudrait d'abord définir correctement l'intérêt public et au moment où on aura déjà fait cela, on essaiera de créer un cadre et un ensemble de principes qui nous permettent d'évaluer notre état des lieux par rapport à l'intérêt public.

Pour ce faire, nous sommes là. Le personnel. Je sais que le Conseil d'administration soutient également le travail de la communauté sur ce sujet qui est fort intéressant, fort important. Donc je suis là pour vous. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Ergys, de nous avoir fait cette présentation. Je l'apprécie vraiment. Puisque vous avez couvert tous que nous avons faits dans ce domaine dans les dernières années.

Je voudrais à ce point-là donner la parole à Wolf qui lève la main. Oui. Il l'a levée tout à l'heure. Donc Wolf, est-ce que vous avez des commentaires à faire ?

Alors, première question. Quand est-ce que le terme et le concept de l'intérêt public ont paru ? Était-ce en Grèce antique ? Au Moyen Âge ? Dans l'âge moderne, au début de l'âge moderne ? Au vingtième siècle ? Ou dans l'ère ou l'âge numériques ?

Veillez voter.

Wolf, je vous aide la parole pour votre réponse. Allez-y.

WOLF LUDWIG :

Très bien. Donc pour cette première question, je vois que la grande majorité des participants a répondu que le concept et le terme de l'intérêt public sont apparus premièrement en Grèce antique.

C'était la réponse correcte effectivement. On ne peut parler que du point de vue européen. Je ne connais pas l'intérêt public mondial et sa première apparition, mais je centre mes recherches sur l'intérêt public que je fais depuis quelques années sur cette question de la première apparition. Donc j'ai commencé à chercher les origines de ce concept, et j'ai trouvé que les premières mentions et les premières allusions viennent d'Aristote.

Aristote en Grèce antique a créé le concept de la police. Ce concept se concentrait sur les objectifs de la population, qui étaient le bonheur des citoyens. Derrière ce concept de police d'Aristote, il y avait déjà eu des discussions où Aristote suggérait que la satisfaction de l'intérêt public du bonheur ne pouvait pas tout simplement être considérée dans un contexte limité où seuls les intérêts particuliers s'étaient servis. Pour Aristote, c'était clair que le bien-être des citoyens et leur bonheur

devaient absolument comprendre l'intérêt public. La confiance publique et les services publics faisaient partie déjà de ce concept à l'époque.

Il y avait bien sûr des équivalents dans l'environnement ou le concept à évoluer dans le terme « civitus », qui est ce que nous connaissons aujourd'hui comme les citoyens qui demandent en fait qui est le public, qu'est-ce que le public représente, comment pourrait-on le définir. Il y a des travaux de différents historiens, de différents scientifiques, pour définir donc ce terme de public, cette idée du public et de sa constitution. Mais on voit un consensus assez large sur le fait que le terme public représente l'entité créée par la population. Il pourrait s'agir de la population locale, la population régionale ou nationale même, voir la population mondiale. Mais public représente à peu près la totalité des personnes qui composent ces sociétés.

Les décisions pourraient donc être prises d'une manière qui dessert la majorité ou la totalité d'une population.

Lorsqu'on évalue l'histoire et que l'on voit l'histoire de différents pays européens, il est possible de voir que le terme intérêt public à des équivalents dans différentes langues européennes. En allemand, par exemple, il y a un équivalent. En grec également. En latin, on a le terme *salus publica* [inaudible]. En français, on a le terme bien public. En italien ou en anglais, on a en général le bien commun.

Il est donc possible de dire que du point de vue historique, le concept de l'intérêt public représente la pondération des intérêts ou la meilleure manière de desservir les intérêts de la population. C'est-à-dire qu'il est possible d'accomplir ce but.

Avec ces explications, je vous ai déjà donné les pistes pour pouvoir bien répondre à la deuxième question. Yeşim, si on pouvait l'aborder vous plaît ?

TIJANI BEN JEMAA :

Wolf, sachez s'il vous plaît qu'on a un temps limité. Donc vous avez pris beaucoup de temps pour répondre à cette première question. Soyez conscients du temps. Vous pouvez prendre autant de temps que vous voulez, mais toujours sachant qu'il faut permettre aux participants de poser leurs questions à la fin.

WOLF LUDWIG :

Très bien. Donc je pense que la deuxième question est très claire. Il y a eu 100 %. On a eu la différenciation plutôt. On n'a pas de pourcentage. 60 % des votes ont été assignés à la première option, au premier choix, du concept philosophique. Et le choix B [inaudible] qu'il y avait déjà un impact et une importance au moment de l'évolution des États et des sociétés. Donc on est partagé entre 40/60. Pour moi, je dirais que l'intérêt public avait un impact et une importance dans l'évolution des États et des sociétés. Donc cette question est très claire, donc on pourra passer très rapidement à la troisième question.

YEŞİM NAZLAR :

Très bien. Merci. Je vais lire la question. Lorsqu'on vous demande de considérer et de poser les différents intérêts divergents possiblement, quelle serait la priorité que vous consacrez à un intérêt public ? L'intérêt public serait-il de première priorité, de deuxième niveau ?

Serait-ce une troisième pensée ou, D, cela dépendra toujours des problèmes ou des circonstances spécifiques ? Wolf, allez-y.

WOLF LUDWIG :

Oui. Tout à fait. Je pense que cette question est un peu plus compliquée. À mon avis, j'aurais toujours tendance à choisir le choix A. C'est-à-dire que ce serait une première priorité. Donc il me semble que si on a différents intérêts qui divergent au moment de les évaluer, on devrait toujours se poser la question clé de savoir s'il s'agit d'une décision ou d'une solution qui desservirait l'intérêt public. Je pense que l'intérêt public serait toujours la première priorité au moment de prendre la décision. C'est pourquoi, moi, je m'inclinerai plutôt vers cette réponse. La réponse A.

On passe à la question suivante ? Question 4.

YEŞİM NAZLAR :

Bien sûr, Wolf. Donc la quatrième question demande, « Considérez-vous que l'intérêt des utilisateurs finaux et l'intérêt public représentent différents niveaux ou différentes catégories lorsqu'ils apparaissent dans les processus de prise de décision de l'ICANN ». Donc croyez-vous que les intérêts des utilisateurs finaux et l'intérêt public sont similaires et égaux ? Ils sont différents et non liés ? Ou croyez-vous qu'ils sont presque opposés ? Wolf.

WOLF LUDWIG :

Merci. Je vois les réponses à l'écran. Les résultats suggèrent que 100 % des participants répondent que l'intérêt public et les intérêts des

utilisateurs finaux sont similaires et égaux. Pour moi aussi ces intérêts sont similaires et égaux. Les choix B et C ne sont pas en fait choisis par les participants. Donc on voit déjà clairement qu'il est possible d'avoir une compréhension commune que les intérêts des utilisateurs qui sont dans notre mission en tant que communauté At-Large est l'intérêt public sont similaires, voire presque égaux. Et qu'il est possible de les considérer deux termes qui représentent un même concept. On passe à la question suivante.

YEŞİM NAZLAR :

Très bien. Question 5. Croyez-vous que la poursuite et l'application de l'intérêt public donneraient nécessairement trop de pouvoir ou de facultés au gouvernement ? Est-ce Oui, Non, ou Je ne sais pas ? Veuillez voter. Wolf.

WOLF LUDWIG :

Merci, Yeşim. [Inaudible] je vois qu'il y a une tendance claire à choisir la réponse B qui suggère que la poursuite et l'application de l'intérêt public ne donneraient pas nécessairement trop de pouvoir ou de facultés au gouvernement. Cela pourrait être [inaudible] parce que c'est vrai que dans le contexte de l'ICANN, en général, le Comité constitutif gouvernemental, c'est-à-dire le GAC, est l'organe qui réunit les représentants gouvernementaux chargés de l'intérêt public des parties prenantes qui représentent l'intérêt public. C'est un comité consultatif qui regroupe des représentants des sociétés, donc de l'intérêt public.

Je pense que peut-être cette déclaration a été un peu trop large pour se pencher uniquement sur une partie prenante, et qu'on ne devrait pas

demander et attendre à ce que le comité consultatif gouvernemental vise à atteindre l'intérêt public. Je pense qu'il devrait y avoir une compréhension commune au sein de la communauté de l'ICANN comme telle. Que l'on puisse avoir une compréhension commune de l'intérêt public dans le cadre de l'ICANN. Allons maintenant à la question suivante.

YEŞİM NAZLAR :

Merci, Wolf. Question 6. Croyez-vous que la pertinence de l'intérêt public est plutôt un modèle qui commence à disparaître et qui ne correspond pas au concept multipartite ? Est-ce Oui, Non, ou Je ne sais pas ? Veuillez voter maintenant. Wolf, je vous redonne la parole.

WOLF LUDWIG :

Merci Yeşim. Les réponses à cette question montrent encore une fois une tendance très claire. Pour la plupart, les participants ont répondu non, ce qui veut dire que vous ne considérez pas cela comme un modèle qui est éliminé de manière progressive et que vous considérez qu'il est bien adapté au concept multipartite. Dans cette nouvelle configuration, je pense qu'on voit un changement du contexte juridique. Auparavant, intérêt public était toujours lié au gouvernement. Et entre-temps, ces dernières années, depuis que l'on a commencé à discuter de ce concept et du modèle multipartite, on a commencé à penser à la population mondiale comme une société de l'information. On a eu un Sommet à Genève, et un deuxième sommet à Tunis, SMSI, qui a également été convoqué. Et il y a eu des changements dans nos processus d'action.

Pendant ces sommets, on a décidé à ce qu'il y ait un forum de gouvernance Internet puisque les questions liées à l'Internet ne pouvaient plus être traitées de la manière traditionnelle avec des réglementations gouvernementales. Donc on a une nouvelle compréhension dans ce contexte de notre modèle multipartite qui dit que toutes les parties prenantes devraient participer, être un tractus pour pouvoir exprimer au moment de trouver des solutions pour l'Internet. Passons maintenant à la dernière question.

YEŞİM NAZLAR :

Merci beaucoup, Wolf. Notre dernière question est, Est-ce que vous pensez que la pertinence de l'intérêt public devait être ajoutée aux valeurs fondamentales de l'ICANN, qui jusqu'à présent préservait et améliorait la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la sécurité et l'interopérabilité globale de l'Internet Vous avez trois possibilités de réponse. Oui, non, et je ne sais pas. Allez-y, vous pouvez voter. Wolf, vous avez la parole.

WOLF LUDWIG :

Merci Yeşim. À propos de cette dernière question, je dirais que c'est une des plus intéressantes, parce que nous avons fait une séparation entre l'intérêt public et l'intérêt public dans le domaine de l'ICANN. À mon avis, je pense que oui. L'importance de l'intérêt public devrait être ajoutée aux valeurs fondamentales de l'ICANN. Si l'on regarde ces valeurs fondamentales, nous avons jusqu'à maintenant préservé et amélioré la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la sécurité et l'interopérabilité globale de l'Internet.

Si je regarde de plus près chacun des termes ici, la stabilité et comment je peux créer une stabilité. La stabilité, ça signifie que nous avons besoin d'une ressource Internet stable. Nous avons besoin d'un système qui puisse être compris comme quelque chose de technique. Mais finalement, nous devons avoir un Internet sûr et ouvert. Mais je pense que ce serait bien d'avoir, d'ajouter une catégorie vraiment politique, comme l'intérêt public, dans les valeurs fondamentales de l'ICANN. Et je pense que finalement, cela irait dans le sens de l'intérêt public. Donc voilà. C'était les commentaires que je voulais faire en introduction.

Maintenant, je voudrais discuter des différentes suggestions que nous avons faites et voir si la majorité des participants sont d'accord avec ces suggestions. Donc je vous donne la parole à Tijani, allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup, Wolf. Vous avez terminé votre présentation alors, Wolf.

WOLF LUDWIG : Je souhaite maintenant me concentrer sur les questions des participants.

TIJANI BEN JEMAA : Parfait. Est-ce que vous voulez énumérer les questions sur lesquelles vous voudriez que les participants se concentrent ?

WOLF LUDWIG : Non. Je laisse cela aux participants. Ils poseront les questions qu'ils voudront.

TIJANI BEN JEMAA : C'est parfait. Nous avons maintenant Alberto Soto qui lève la main. Nous lui donnons la parole. Alberto Soto, vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Merci beaucoup. J'ai écrit ma question. Et la question, c'est que – dans le chat – dans la loi romaine, lorsque l'on parlait d'intérêt public comme par exemple la conception d'une autoroute, cela dépend de l'intérêt public si le congrès considère que cela appartient au domaine de l'intérêt public. Est-ce que le gouvernement peut aussi avoir un rôle à jouer ici dans la construction de cette autoroute ?

Le gouvernement aura le pouvoir de réglementer l'Internet dans le cas d'Internet ? Et donc pour moi, ce concept de l'intérêt public, puisque c'est un concept ascendant, est-ce qu'il dépend de chaque pays ? Je pense que c'est difficile pour ICANN de parvenir à un consensus concernant ce concept. Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci, Alberto. Est-ce qu'il y a d'autres participants qui souhaitent prendre la parole ?

WOLF LUDWIG : Tijani, est-ce que vous voulez que je réponde ?

TIJANI BEN JEMAA :

Allez-y.

WOLF LUDWIG :

C'est un très bon exemple de la manière traditionnelle de décider ce qui appartient au domaine de l'intérêt public, et qui est responsable de cela. En général, c'est le gouvernement. Lorsque l'on regarde le secteur des télécommunications ou le secteur de la diffusion précédant, ces secteurs étaient sous la responsabilité des autorités des pays. Et c'était une autorité qui n'était pas contestée. On pensait que le gouvernement devait avoir son mot à dire dans le domaine des télécommunications et de la réglementation au sein de chaque pays. Cela aussi était considéré comme appartenant à la sécurité nationale à l'époque.

Mais ensuite, Internet est apparu, a commencé à se développer, et on a commencé à Port, qu'Internet en tant que tel était quelque chose de différent de par sa nature et qu'il devait être global, universel. Et si Internet est considéré comme universel ou global, les réglementations préalables des gouvernements qui existaient auparavant ne peuvent pas gérer correctement l'Internet ; puisqu'il a ce caractère d'universel, Internet devient global. Et par conséquent, la conséquence de cela était qu'on a dit maintenant il faut qu'Internet appartienne à un concept global et nouveau.

Et donc la construction d'une autoroute dans une région ou dans un pays particulier concerne les gouvernements. Sans aucune objection. Et quand il s'agit de l'Internet, je pense que ce n'est pas le cas. C'est trop global. C'est trop complexe. Et cela ne peut pas dépendre d'un seul gouvernement.

La mission d'un gouvernement ne suffit pas pour trouver des solutions raisonnables concernant les défis dont nous parlons.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup. Yeşim vous levez la main ? Vous voulez prendre la parole ?

YEŞİM NAZLAR : Merci beaucoup Tijani. Nous avons une question de Satish Babu sur Adobe Connect. Je vais la lire. Satish Babu dit : Nous avons un accord raisonnable sur la définition fondamentale de la façon dont l'intérêt public s'applique à ICANN. Quelles sont les actions qui pourraient être mises en œuvre pour mieux intégrer l'intérêt public au sein de l'ICANN ?
Merci.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Yeşim. J'ai aussi Ergys qui demande la parole. Ergys, allez-y. Vous avez la parole.

ERGYS RAMAJ : Merci. Je voudrais reprendre un petit peu le commentaire de Wolf, le dernier, en réponse à la question d'Alberto. Je pense qu'il faut parler des réglementations. Qu'est-ce que ça signifie. Internet est tout à fait différent. On ne peut pas réglementer Internet comme on réglemente un autre secteur.

Donc il n'y a pas un seul acteur qui contrôle l'Internet. Et même, certains gouvernements essayent de réglementer certains secteurs.

Pour ce qui concerne la sécurité, par exemple. D'autres gouvernements essayent de limiter l'accès à certains domaines et à certains sites. Vu la nature du réseau, c'est très difficile parfois de se mettre d'accord dans ce domaine.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui. Moi j'ai quelque chose à dire à ce propos aussi, mais d'abord je vais donner la parole à Wolf pour qu'ils répondent à la question de Satish Babu.

WOLF LUDWIG :

Merci, Tijani. Lorsque nous avons un accord raisonnable sur l'intérêt public comme il s'applique à ICANN, d'avoir il faut voir si nous avons cet accord sur une définition de base, sur la façon dont l'intérêt public s'applique à ICANN. Il faudrait savoir si ça existe, cette définition. Cela a été au centre du premier débat que nous avons eu à Marrakech, au Maroc, lorsque nous avons eu la première séance portant sur l'intérêt public à Marrakech. Nous avons ensuite eu une autre discussion à ce propos à Helsinki, puis un autre à Hyderabad. Et au cours de ces débats, nous avons constaté que les participants de nos réunions pensaient qu'il s'agissait d'un grand défi presque impossible à relever de parvenir à une unique définition de l'intérêt public dans toutes les parties prenantes, dans toutes les unités constitutives de l'ICANN.

Ce que j'ai constaté suite à de nombreuses discussions que j'ai eues avec des représentants commerciaux, j'ai rencontré beaucoup de gens qui me disaient que l'intérêt public n'a plus d'importance par exemple. Je pense que ce sera important est difficile d'essayer de trouver une

définition commune de l'intérêt public qui s'appliquerait à toutes les régions de l'ICANN. Donc je pense qu'on peut peut-être essayer de trouver une compréhension commune au niveau régional. Mais au niveau global, au niveau mondial, j'en doute.

En tout cas, ce que nous pouvons faire, c'est essayer d'agir au niveau du contexte d'ALAC, parce que dans le contexte de l'ALAC, je pense que nous avons une compréhension commune de ce concept. C'est une première étape importante.

Et ensuite, nous avons besoin de trouver des alliés. Si l'on veut changer quelque chose dans le contexte de l'ICANN, vous avez besoin dans tous les domaines d'obtenir des alliés ou des gens qui vous soutiennent. Donc maintenant, je voudrais essayer de rentrer en contact avec le GAC pour entamer ces discussions avec le leadership du GAC. Cela peut être fait lors de notre prochaine réunion de l'ICANN, lors de la réunion entre ALAC et Le GAC à Johannesburg, et leur demander s'ils peuvent participer à nos efforts pour discuter de ce concept de l'intérêt public. Je pense que nous pouvons trouver ici beaucoup de gens qui vont nous soutenir au sein du GAC. Voilà. Première réponse. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Wolf. Ergys vous levez la main. Est-ce que vous voulez reprendre la parole ?

ERGYS RAMAJ :

Non.

TIJANI BEN JEMAA :

Bien. Revenons à la question d'Alberto. Je pense que les gouvernements disent que nous représentons l'intérêt public parce qu'ils pensent, les gouvernements pensent qu'ils sont élus par leurs populations. Et que par conséquent, les gouvernements considèrent qu'ils représentent et doivent défendre les intérêts de leurs populations. Ce qui peut être un droit qu'ils ont lorsqu'on a des élections nationales. Mais c'est un droit qui s'applique à leur pays.

Dans le cas de l'Internet, l'Internet est mondial. Donc ce qui intéresse certaines populations peut ne pas intéresser d'autres gens. L'Internet est un réseau mondial. Et ce qui se passe sur Internet peut affecter tout le monde. Et c'est pour cela que l'intérêt public dans un pays peut ne pas être un intérêt public concernant l'Internet.

En ce qui concerne l'Affirmation de Ergys, la première affirmation était que si nous avons un modèle multipartite avec une prise de décision multipartite au sein de l'ICANN, nous pouvons dire que nous protégeons l'intérêt public, mais je crains que cela ne soit pas à 100 % vrai. Parce que nous savons très bien que lorsqu'il y a une discussion au sein de l'ICANN à propos de quoi que ce soit, lorsqu'il y a un problème de rivalité dans les intérêts des parties prenantes, ceux qui ne sont pas toujours là dans les réunions ; ceux qui participent à toutes ces discussions sont en général ceux qui sont payés. Ceux pour qui Internet représente leur travail. Et par conséquent, si leur intérêt est protégé, ils vont gagner de l'argent. Ils vont avoir une – ils vont gagner, obtenir des avantages.

Lorsqu'on parle de la communauté, ce sont des volontaires. Ils doivent travailler. Ils n'ont pas le temps. Ils n'ont pas autant de temps que les

autres à consacrer à l'Internet et l'ICANN. Et donc, des fois, ils ne peuvent pas dire ce qui, à leur avis, est l'intérêt public et l'intérêt des utilisateurs finaux. Donc je pense qu'il y a un consensus sur ce concept, mais je ne suis pas tout à fait d'accord.

Il y a autre chose que vous avez dit, Ergys, à propos-

Ah, je vois que Yeşim veut prendre la parole. Yeşim, allez-y.

YEŞİM NAZLAR :

Merci Tijani. Nous avons quelques questions d'Abdeljalil Bachar Bong dans la partie les questions-réponses. Je vais les lire.

La première question est « Quelle est la différence entre l'intérêt public et l'universalité ? » Les utilisateurs finaux, comment peuvent-ils bénéficier directement de l'intérêt public de l'ICANN ? Et l'intérêt public de l'ICANN, comment peut-il être reflété dans les noms de domaine pour les utilisateurs finaux. Merci. Tijani, vous avez la parole.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci. Je ne sais pas si Ergys ou Wolf vont répondre à cette question. À vous de décider.

ERJYS RAMAJ :

Tijani, je voudrais moi-même rebondir sur votre dernier commentaire. Puis je donnerai la parole à Wolf pour qu'ils répondent à cette question sur l'accès universel parce que je vois qu'il a déjà commencé à aborder la question sur le chat. Donc peut-être qu'il voudra approfondir un peu plus ce qu'il a déjà dit.

Par rapport à notre modèle, je suis d'accord avec ce que vous dites. Et je pense qu'en fait notre modèle fonctionne comme prévu et que la participation doit être assurée au niveau nécessaire, il faut d'abord comprendre bien sûr de quoi il s'agit. Mais c'est ça la clé ; de comprendre ce que l'on veut dire. Les processus de prise de décision ascendante et de modèle multipartite doivent fonctionner de manière théorique et effective pour que tous ceux qui s'impliquent au processus de l'ICANN puissent faire partie du processus de prise de décision et s'exprimer auprès des décideurs pour que l'avis de tout le monde soit considéré.

Or, il faut savoir bien sûr qu'à un niveau beaucoup plus haut, les intérêts des personnes pourraient varier. Et que, par conséquent, l'intérêt public devrait assurer que le point de vue de tout le monde est considéré, non pas nécessairement que le résultat final reflète l'avis de tout le monde.

Je pense qu'il faut savoir cela avant d'avancer davantage. En définitive, ce qu'il faut savoir est que l'on entend tout le monde. Et ce qui est essentiel pour ce processus multipartite et la participation. Donc tous ceux qui veulent participer, partager leur avis, peuvent le faire. C'est où on en est en ce moment et je pense que tout notre concept se base sur cette réalité. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci, Ergys. Maintenant, Wolf, est-ce que vous voulez répondre à la question d'Abdeljalil ?

WOLF LUDWIG :

Oui. Merci Tijani. Il me semble que l'accès universel et les services universels, c'est en fait des termes très larges qui pourraient impliquer un grand nombre de services. Il peut s'agir de services Internet, par exemple, et impliquer des FSI entre autres.

Donc il me semble que cette question devrait être considérée autrement et que l'on devrait commencer par l'accès. Là-dessus, la question principale c'est ici les restrictions d'accès, les barrières à l'accès, et si cela représente l'intérêt public. Pour moi, c'est ça toujours la question clé.

Et puis, pour approfondir davantage cette question clé, nous avons au moins deux catégories d'accès, dont l'une est l'accès aux infrastructures ; l'accès aux infrastructures est une condition qui est un prérequis de base pour l'accès. En Allemagne, par exemple, cela vous surprendra. Mais dans le secteur rural, il y a des endroits où on n'a toujours pas de larges bandes. Donc l'accès à l'infrastructure et à l'Internet dans des aires ou des secteurs métropolitains en Europe est à peu près consolidé, mais pas dans tout le pays.

Il y a quelques années, par exemple, il y a eu un cas. Une personne qui suggérait que l'accès à Internet devrait être une obligation constitutionnelle, et que cela devrait être consacré dans la constitution du pays. Donc il était finlandais. Dans la constitution de la Finlande. La Finlande est l'un des pays les plus actifs dans ce domaine. Et à titre personnel, je dirais qu'il me semble que l'Internet et l'accès à Internet devraient être l'un des droits de l'homme fondamentaux.

D'autre part, on a aussi l'accès aux contenus, par exemple. Si vous avez accès à l'infrastructure, si vous avez Internet où que vous alliez, vous

avez toujours accès aux contenus. Bien sûr, il y a des restrictions à cela, telles que les droits d'auteur. Donc la question ici serait si les droits d'auteur correspondent à l'intérêt public ou si ces restrictions en raison des droits d'auteur correspondent à l'intérêt public.

Je sais qu'il y a des discussions et des débats qui fondent les droits d'auteur correctement et qui considèrent qu'ils sont justifiés ou qu'ils étaient justifiés dans le passé. Mais que dans l'Âge moderne, on a des droits qui devraient être différents. Et que même si on reconsidère les droits d'auteur, on pourrait se rendre compte que ces droits d'auteur sont plutôt restrictifs et restreints à une certaine période qui a duré jusqu'à il y a 50 à 70 ans avec la création de différentes lois pour réglementer les droits d'auteur. Après cela, on a inauguré une période d'entrée des contenus dans le domaine public. C'est-à-dire qu'après 50 ou 70 ans, les contenus deviennent publics, et c'est ça qui est dans l'intérêt public.

Je pense que cela doit être considéré un aspect positif, un exemple positif, de nos recherches pour nous pencher sur tous types de barrières d'accès. Je dirais donc que les services universels, pour moi, ça ne serait pas très clair. L'intérêt public ne peut pas être commercial ou commercialisé. Donc il s'agit d'une catégorie de valeurs différentes, et je pense que l'accès et le débat concernant l'accès ouvert ont tendance plutôt à suivre l'intérêt public. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Wolf. Merci beaucoup.

On va revenir maintenant sur cette question des gouvernements et de l'intérêt public. L'intérêt public et le terme public surtout s'opposent à l'intérêt privé. Et il y a deux types d'intérêts qui ne correspondent pas à l'intérêt public, c'est-à-dire les intérêts politiques des gouvernements et les intérêts financiers des gouvernements.

Cela ne veut pas dire qu'il y a un conflit. Mais plutôt qu'il faille comprendre clairement que les gouvernements ont un intérêt privé qui est l'intérêt politique du gouvernement qui ne correspond pas nécessairement à l'intérêt public de tous, du public général.

Donc ici lorsqu'on parle de l'intérêt public, on ne peut pas dire s'il s'agit de l'addition de tous les intérêts. Il y a différents intérêts qui s'annulent en trop. Par exemple, si je suis un bureau d'enregistrement, mon intérêt sera de vendre des noms de domaine à un prix plus élevé. Alors que l'intérêt des utilisateurs finaux est d'acheter des noms de domaine à un prix plus faible. Donc ces deux intérêts s'annulent et s'opposent, et on ne peut pas les ajouter. L'intérêt public ne peut pas être l'addition des deux.

Donc pour moi, l'intérêt public est un intérêt qui n'empêche pas les personnes de pouvoir compléter leurs intérêts et leurs aspirations. Mais que l'intérêt public serait la garantie que tout le monde soit représenté. C'est pourquoi il est très difficile de définir l'intérêt public, et pourquoi on n'a pas de consensus là-dessus au sein de l'ICANN.

[Inaudible] des débats de manière régulière là-dessus. La dernière fois, c'était dans le cadre de la responsabilité. J'ai moi-même participé à ce groupe de travail et l'on a essayé de reprendre cette question. Mais il y a eu beaucoup de polémiques, beaucoup de controverses. Il y a des

personnes qui ne voulaient pas qu'on discute cela, parce que ces personnes savaient que si on pouvait définir l'intérêt public, il se pourrait que [inaudible] ne leur soient pas favorables. Et donc ils ne voulaient pas que l'on discute de la question.

Donc comme Ergys disait, il n'est pas toujours facile de définir cela. Et le concept d'intérêt public devrait toujours donc reprendre des exemples au cas par cas dans le contexte. Mais on ne peut pas considérer qu'il y a des solutions pour tout.

Y a-t-il d'autres questions ? Ergys, est-ce que vous voulez rebondir sur ce que je viens de dire ?

WOLF LUDWIG : Oui.

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y.

WOLF LUDWIG : [Inaudible].

TIJANI BEN JEMAA : [Inaudible] L'un des devoirs de l'ICANN est d'assurer que la concurrence est un élément de l'intérêt public. C'est ça, à mon avis, ce qui nous intéresse. Merci Wolf.

WOLF LUDWIG : Oui. C'est toujours une question de choix.

TIJANI BEN JEMAA : Parfait. Oui.

ERGYS RAMAJ : Oui. Je suis d'accord sur le fait que, à l'ICANN, il n'est pas toujours facile de trouver des définitions. Ailleurs, ça pourrait être plus simple. Mais en fait, l'ICANN se fonde sur l'intérêt public. Donc par exemple, si on avait une recommandation qui est issue de la piste de travail 2, qui est soutenue par le Conseil d'administration, et que le Conseil considère que cette recommandation en fait ne correspond pas à l'intérêt public, il faudra qu'elle soit représentée encore une fois à la communauté pour que la communauté en discute. D'accord ?

TIJANI BEN JEMAA : Ergys, je ne vous entends plus. Êtes-vous toujours là ? Je pense que vous êtes déconnecté.

YEŞİM NAZLAR : Bonjour. Je suis en train de vérifier avec l'opératrice pour savoir si Ergys est toujours connecté.

ERGYS RAMAJ : Oui, oui. Je vous entends. Je suis toujours là.

YEŞİM NAZLAR : Ah d'accord. Parfait.

ERGYS RAMAJ :

Je ne sais pas jusqu'où vous m'avez entendu. Mais ce que je disais, en fait, est que l'ICANN travaille sur l'intérêt public comme un [inaudible] qui a la base de son travail même. Donc par exemple, s'il y avait des recommandations qui sembleraient acceptables pour le Conseil d'administration, mais qui ne correspondent pas à l'intérêt public, la question sera comment pourrait-on déterminer si une recommandation correspond à l'intérêt public ou pas si la communauté elle-même n'a pas de compréhension commune de ce qu'est l'intérêt public, il y aurait beaucoup plus de questions que de réponses. Donc pour reprendre ce que disait Wolf, il se peut qu'il y ait de bonnes pratiques à suivre pour trouver un consensus ou quelque chose de plus large qui leur permette de considérer qu'est-ce qui serait dans l'intérêt du public et qu'est-ce qui ne le serait pas.

Il y a beaucoup de temps, beaucoup de consensus et beaucoup de discussions par rapport à la communauté, que plutôt que d'avoir des questions qui soient différemment interprétées par les différents groupes, on pourrait bien sûr suggérer que ce serait mieux d'avoir une compréhension commune plutôt que de permettre à ce qu'il y ait beaucoup de questions qui apparaissent au moment de prendre les décisions, et devra recommencer à considérer ce qu'est l'intérêt public à ce moment-là.

Pour compliquer un peu plus la situation, parce que je pense qu'il nous manque des complications, on décide toujours du secteur privé. Mais qui c'est qui fait la réglementation ? Ce sont les gouvernements, n'est-ce pas ? Donc le secteur privé doit suivre des règles qui sont en fait formulées au niveau gouvernemental. Donc on ne peut pas perdre de

vue le fait que les gouvernements de partout dans le monde sont de grands acteurs qui déterminent et qui favorisent l'intérêt privé. Merci.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Ergys.

On a d'autres questions ? Maintenant, je donnerai la parole à Yeşim pour notre interro. Allez-y.

YEŞİM NAZLAR :

Merci Tijani. Permettez-moi de lire la première question d'abord.

Première question ; qu'est-ce que l'intérêt public ? Est-ce un concept ? B) une pratique bien définie ? Veuillez voter s'il vous plaît.

Je vais à ce point-là donner la parole à Ergys pour qu'il nous donne la réponse correcte.

ERGYS RAMAJ :

Merci Yeşim. Oui. Wolf et moi-même considérons qu'il s'agit d'un concept et ce n'est pas une pratique bien définie. Bien sûr, intérêt public, ça dépend du contexte et de la région comme on l'a dit. Donc c'est un concept, c'est la réponse correcte.

YEŞİM NAZLAR :

Très bien. Merci. On passe à la deuxième question.

Deuxième question. L'intérêt public est-il compris différemment selon les régions ? Donc réponse A oui. Réponse B non, on l'interprète de la même manière partout.

Ergys.

ERGYS RAMAJ : Je pense que la réponse est très facile en fonction de ce que je viens de partager avec vous. C'est vrai que cela varie selon les régions. Donc réponse A, oui.

YEŞİM NAZLAR : Merci beaucoup, Ergys. Notre dernière question du quiz.
Croyez-vous que le modèle multipartite contribue à l'intérêt public ?
Vous avez le choix entre oui ou non. Ergys, vous avez la parole.

ERGYS RAMAJ : Oui. La réponse est oui, et la raison pour cela est que le modèle multipartite est ascendant. Et un objectif est un moyen de travailler. Et donc, c'est pour cela que ce modèle permet de parvenir à un consensus. Et je crois que tout le monde est d'accord et a répondu correctement à la question.

YEŞİM NAZLAR : Merci beaucoup, Ergys. Tijani, c'était la dernière question du quiz. Est-ce que vous voulez passer aux questions d'évaluation ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui merci beaucoup, Yeşim. D'abord je voudrais savoir s'il y a d'autres questions des participants. Des questions que vous souhaiteriez poser à

Wolf ou à Ergys. Il nous reste encore 10 minutes, donc si vous avez des questions, allez-y. C'est le moment. Bien. Je ne vois pas de main levée.

WOLF LUDWIG : J'aurais une petite remarque à faire.

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y, Wolf

WOLF LUDWIG : Il y a un point de désaccord qui concerne la première question posée par Ergys. Est-ce qu'il s'agit plus d'un concept ou plutôt d'une question de pratique ? Je dirais que dans beaucoup de régions du monde, c'est plutôt un concept. L'intérêt public est défini dans de nombreuses constitutions européennes. Donc que cela montre clairement. Et nous avons une tradition de loi publique aussi. Donc cela montre clairement que c'est un concept qui est une réalité qui est présente dans beaucoup de pays et depuis très longtemps.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Wolf. Je pense que vous avez raison. Et ce que vous dites est tout à fait vrai. Mais lorsqu'on parle de l'intérêt public concernant l'Internet, ça devient un peu différent, non ? On est un peu d'accord. Oui. Allez-y, Wolf

Excusez-moi, j'ai vu un petit problème technique. Là, je reprends la parole. Je disais donc, le concept d'intérêt public appliqué à l'Internet

est différent. Et je crois que Wolf est d'accord avec moi dans ce domaine, non Wolf ? Est-ce que vous êtes d'accord avec moi ?

WOLF LUDWIG : Oui. Tout à fait. On vous entend Tijani. C'est bon. Allô Tijani ?

INTERPRÈTE : Tijani demande si on l'entend et on lui répond que oui.

YEŞİM NAZLAR : On vous entend très bien, Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Parfait. Merci. Donc je demandais à Wolf s'il était d'accord avec moi que dans le domaine de l'Internet c'est un concept qui n'est pas encore vraiment entièrement défini.

WOLF LUDWIG : Oui. Ma réponse est oui Tijani.

TIJANI BEN JEMAA : Parfait. Je vois Ergys qui demande la parole. Ergys allez-y.

ERGYS RAMAJ : Puisque nous sommes en train d'arriver au bout de notre téléconférence, je voulais conclure en disant que c'est un processus qui vise à créer une prise de conscience sur l'intérêt public au sein de l'ICANN, parce que nous devons comprendre comment d'autres

secteurs, d'autres pays, d'autres régions abordent le problème pour mieux le comprendre et apprendre de leur expérience. Ce qui est aussi important, c'est de comprendre que c'est une question, une initiative, qui est menée par la communauté à la tête de laquelle se trouve la communauté. Je travaillais avec le personnel pour vous aider dans ces discussions. Et toutes les découvertes que nous ferons dans ce sens visent à vous aider.

Donc tous ceux qui ont participé à ce séminaire Web, je voudrais que vous sachiez que vous avez participé à ces discussions sur l'intérêt public parce que c'est un des problèmes, un des thèmes importants à l'ICANN sur lesquelles nous devons continuer à discuter pour mieux comprendre de quoi il s'agit, pour savoir de quoi nous parlons quand nous parlons de cela. Parce que cela a un impact sur la façon dont nous faisons notre travail et sur la façon dont l'ICANN fonctionne. Merci beaucoup. J'ai fini.

YEŞİM NAZLAR : Tijani, nous ne vous entendons pas.

TIJANI BEN JEMAA : Oui. Me voilà. Alors merci beaucoup, Ergys, pour ce commentaire. Je donne maintenant la parole à Yeşim qui va poser des questions de notre évaluation finale.

YEŞİM NAZLAR : Merci beaucoup, Tijani. Nous avons plusieurs questions à vous poser.

La première est, comment est-ce que vous avez trouvé l'horaire de ce séminaire ? Est-ce que c'était trop tôt ? 13 heures UTC. Est-ce que c'était trop tôt ? Trop tard ? Ou c'était bien ? Trop tôt, c'était bien ou c'était trop tard. Ça, c'est l'ordre des questions A, B, C. Merci beaucoup.

Je vais passer à la deuxième question. Que pensez-vous de la technologie utilisée pour ce séminaire Web ? A) Très bonne. B) Bonne. C) Suffisante. D) Mauvaise. E) Très mauvaise.

Allez-y.

Je passerai à la troisième question maintenant. Les intervenants ont-ils fait preuve d'une bonne maîtrise de leurs thèmes ? Tout à fait vrai. Vrai. Maîtrise suffisante. Maîtrise faible. Maîtrise extrêmement faible. Merci beaucoup de vos réponses.

Nous passons à la quatrième question. Êtes-vous satisfait de ce séminaire Web ? Extrêmement satisfait. Satisfait. Modérément satisfait. Légèrement satisfait. Pas satisfait du tout. Vous pouvez voter.

Et nous passons à la cinquième question. Dans quelle région vivez-vous en ce moment ? En Afrique ? En Asie, Australie et dans les îles du Pacifique ? En Europe ? En Amérique latine et dans les îles des Caraïbes ? Ou dans l'Amérique du Nord ? Votez.

Et maintenant, nous passons à notre sixième question. Combien d'années d'expérience avez-vous dans la communauté de l'ICANN ? Moins de 1 an ? De 1 à 3 ans ? De 3 à 5 ans ? De 5 à 10 ans ? Plus de 10 ans ? S'il vous plaît, vous pouvez répondre.

Dernière question. Quels sont les thèmes que vous aimeriez que nous abordions dans les séminaires Web avenir ? Vous pouvez répondre dans l'espace blanc qui est prévu à cet effet. Et n'oubliez pas d'appuyer sur la flèche pour envoyer votre réponse et pour que nous puissions la recevoir.

Tijani, je vous donne la parole pour le commentaire final.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci beaucoup, Yeşim. Et je veux remercier nos intervenants, Ergys et Wolf. Et je voudrais demander à nos participants de répondre à cette question 7, pas obligatoirement sur Adobe Connect. Ils peuvent aussi envoyer leur réponse au personnel de l'ICANN ou à moi-même parce que cela va nous aider à mieux connaître les thèmes qui vous intéressent pour que nous puissions les aborder dans les séminaires de l'année prochaine. Donc s'il vous plaît, répondez.

Je remercie Ergys et Wolf pour leur présentation et leur temps. Je remercie aussi nos interprètes. Merci beaucoup. Et notre personnel de l'ICANN. Et je vous remercie à vous tous qui avez participé à ce séminaire Web et j'espère qu'il vous a été utile. Ce séminaire est maintenant terminé. Merci.

YEŞİM NAZLAR :

Merci, Tijani. Merci à tous. Merci à tous les participants. Ce séminaire Web est terminé. Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]